

Aide financière aux étudiants
Conférence annuelle 2019 du RCCDR



Le RCCDR est heureux d'annoncer que des fonds sont disponibles pour aider les étudiants venant de l'extérieur de Halifax, et dont la proposition a été acceptée par le comité scientifique, à participer à la conférence annuelle du Réseau.

Précisions importantes:

- Les frais d'inscription à la conférence ne font pas partie des frais remboursables dans le cadre de ce programme d'aide. **Seuls les frais de transport et d'hébergement seront pris en considération**, jusqu'à concurrence du **montant maximum qui vous aura été alloué**.
- Les fonds disponibles sont limités et seront partagés entre toutes les demandes admissibles reçues, **en prenant en considération la distance parcourue pour se rendre à Halifax**.
- La priorité sera accordée aux étudiants ne disposant d'aucune autre source de financement.
- Les étudiants seront informés du **montant de leur allocation le 25 septembre 2019**.
- Les étudiants doivent s'inscrire à la conférence et faire leurs propres arrangements de voyage.
- **L'aide sera versée après la conférence** (pour confirmer la participation), sur présentation du *formulaire de remboursement* prévu à cette fin et des pièces justificatives exigées.
 - Si vous venez par avion, train ou autobus (en classe économique, jusqu'à concurrence du montant maximum qui vous a été alloué), le reçu d'achat original ainsi qu'une preuve de paiement doivent être fournis avec le formulaire de remboursement.
 - Si vous venez en voiture (0.55\$/km, jusqu'à concurrence du montant maximum qui vous a été alloué), veuillez fournir une carte de type Google montrant la distance parcourue.
- **Puisque l'aide disponible ne couvrira qu'une partie de tous les frais qui seront engagés pour participer à la conférence**, et qu'elle ne sera versée qu'après la conférence, les étudiants doivent pouvoir assumer ces frais par eux-mêmes. Le Réseau n'assume aucune responsabilité dans le cas où un étudiant doit annuler sa participation à la conférence.

Veillez soumettre votre demande d'aide avant le 15 septembre 2019.